

Violences sexistes et sexuelles dans les conflits et envers les réfugié-es

Une recrudescence de la violence fondée sur le genre dans les zones de conflits et d'après-conflit

97%

des cas signalés de violences sexistes et sexuelles liés aux conflits seraient subis par des femmes et des filles.

- Les violences sexistes et sexuelles représentent une violation des droits humains et un crime au regard du droit humanitaire.

21%

des femmes déplacées

ont subi des violences sexuelles, selon les résultats de 19 études réalisées dans 14 pays. Ce chiffre est probablement beaucoup plus élevé en réalité.

- Les violences sexistes et sexuelles sont un outil de répression politique, d'intimidation ou de représailles.

49 acteurs

étatiques et non étatiques sont listés par le Secrétaire général de l'ONU dans son dernier rapport de 2022, ils sont soupçonnés d'exercer des violences sexuelles en temps de guerre.

- Les violences sexistes et sexuelles peuvent être utilisées comme "arme de guerre".

"Les corps des femmes et des filles deviennent des champs de bataille"

Natalia Kanem -
dirigeante du Fonds des Nations Unies
pour la population (FNUAP)

Un impact fort sur les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre

- Augmentation des exécutions arbitraires, des actes de tortures, de la traite d'êtres humains et des mariages forcés.
- Normalisation des violences basées sur le genre.
- Manque de services essentiels de santé sexuelle et reproductive.
- Obstacles supplémentaires à l'accès à l'éducation.

Soudan

Le nombre de personnes victimes de violences basées sur le genre ayant besoin d'aide humanitaire a augmenté de plus d'un million depuis le 15 avril 2023, pour atteindre 4,2 millions de personnes.

RDC

Les signalements de violences basées sur le genre dans le Nord-Kivu ont augmenté de 37 % au cours du 1er semestre de 2023 par rapport à l'année dernière.

Syrie

En 2021, 9 700 femmes ont été arrêtées, détenues ou ont disparu de manière arbitraire.

Le cadre international et les formes de protection institutionnelles contre les violences sexistes et sexuelles

Résolution 1325
du Conseil de
sécurité de
l'ONU de 2000

ODD 5 et
surtout
l'objectif 5.2
de l'Agenda
2030



Favoriser un **environnement protecteur** qui dissuade et prévient les violences sexistes et sexuelles.



Assurer l'**émancipation économique** et l'**autosuffisance** des femmes.

Accord-cadre de 2018 entre l'ONU et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes



Promouvoir une **meilleure représentation et participation politiques** des femmes et des minorités sexuelles et de genre aux processus décisionnels.

SOURCES

- <https://www.ohchr.org/fr/women/womens-human-rights-and-gender-related-concerns-situations-conflict-and-instability>
- <https://press.un.org/fr/2022/cs14860.doc.htm>
- <https://www.unicef.fr/article/est-de-la-rdc-augmentation-alarmante-des-violences-sexuelles/>
- <https://news.un.org/fr/story/2023/05/1135467> & <https://news.un.org/fr/story/2022/06/1122022>
- <https://www.jeuneafrique.com/1370542/societe/conflits-climat-et-pandemie-ces-crisis-qui-accentuent-les-violences-sexuelles-et-sexistes/>
- <https://www.un.org/fr/chronicle/article/sassurer-que-les-victimes-de-violences-sexuelles-liees-aux-conflits-ne-sont-pas-laissees-pour-compte>

IGG